



Législature : 2011 – 2016

Année : 2016

Séance : 1

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL
DU
LUNDI 15 FEVRIER 2016**

1.	Appel et approbation de l'ordre du jour.....	3
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2016.....	4
3.	Courrier.....	4
4.	Communications du Bureau.....	4
5.	Préavis 01/2016 : Acceptation de la succession de M. Roland Utz.....	5
6.	Nomination d'une secrétaire du Conseil.....	8
7.	Communications de la Municipalité.....	9
7.1	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny.....	9
7.1.1	Règlement du Conseil communal.....	9
7.1.2	Carte des dangers naturels.....	9
7.1.3	Cartes journalières CFF.....	10
7.2	Informations données par M. Daniel Métraux.....	10
7.2.1	Visite de l'Eglise et de l'UAPE.....	10
7.3	Informations données par M. Louis Pipoz.....	10
7.3.1	Association ASIJ.....	10
7.3.2	Devoirs surveillés.....	10
8.	Divers et propositions individuelles.....	10

Salutations

Mme la présidente ouvre la séance du Conseil en saluant :
Mme la syndique, MM. les municipaux, Mmes et MM. les conseillères et conseillers,
Mme la secrétaire municipale, Mme et M. les représentants de la presse et Mmes et MM. dans le public.

1. Appel et approbation de l'ordre du jour

Présidence : Mme Moira Simanis

Sont excusés: M. Philippe Berthoud
M. Diego Braguglia
M. Ralph Brühlmann
Mme Jasmine Cordey
M. Albert Cusin
M. Pierre-Yves Guignard
M. Brian Hick
Mme Maïté Lorusso
M. Denis Pittet
M. Georges Ruch

Est absente : Mme Berthe Vaney

Sont présents : 48 conseillères et conseillers

1.2 Approbation de l'ordre du jour

Dans sa séance du 16 décembre 2015, le Bureau a fixé l'ordre du jour suivant :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2015.
3. Courrier.
4. Communications du Bureau.
5. Préavis 01/2016 : Acceptation de la succession de M. Roland Utz.
6. Nomination d'une secrétaire du Conseil.
7. Communications de la Municipalité.
8. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme la présidente met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2015

La discussion concernant le PV est ouverte.

Mme la syndique intervient au nom du boursier communal, M. Pasche, et rectifie son intervention en page 11. C'est le 20 % des amortissements qui vient au chapitre administratif en lieu et place du 1 % mentionné.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Mme la présidente remercie la secrétaire pour la rédaction du PV.

3. Courrier

Mme la présidente a reçu la correspondance suivante :

- Lettre de la municipalité du 10 décembre 2015 invitant à convoquer le Conseil de ce soir.

4. Communications du Bureau

Elections du 28 février et du 20 mars 2016

En plus de l'élection du Conseil communal et du premier tour pour l'élection de la Municipalité, il y aura également quatre objets fédéraux à dépouiller.

Le 20 mars, en plus d'un éventuel deuxième tour pour la Municipalité, il y aura un objet cantonal à dépouiller, soit le référendum pour la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Cela risque de compliquer un peu l'organisation de ces deux dates de scrutin, car le matériel pour les différents objets arrivera chez les électeurs en trois envois différents, contenant des enveloppes de couleurs différentes.

Poste de secrétaire du Conseil

Le point 6 de l'ordre du jour est consacré à la nomination d'une nouvelle secrétaire. Mme la présidente tient à préciser la procédure de sélection d'un candidat entreprise par le Bureau ces derniers mois.

Malgré les multiples annonces de la démission de Mme Guignard pour la fin de l'année 2015, aucun conseiller ne s'est annoncé intéressé pour reprendre ce poste. Après avoir rempli cette tâche durant 13 ans, la secrétaire actuelle a été d'accord de rester en place jusqu'aux élections communales de février pour rendre service et pour assurer la transmission des connaissances à sa remplaçante ou son remplaçant. Le Bureau a donc dû entreprendre une procédure de recherche à l'extérieur du Conseil, ceci en étroite collaboration avec le Greffe. Les critères suivants ont été primés : nationalité suisse, habitant local, expérience prouvée dans ce genre de poste, intérêt pour les affaires communales, sens de discrétion, etc. Les recherches se sont basées sur la charge de travail que représente ce poste et sur la rémunération définie actuellement par le préavis du Bureau, voté à la fin de la dernière législature en juin 2011. Il y aura l'opportunité de modifier ces conditions, si jugé nécessaire, lors du débat sur la fixation des indemnités du Conseil, qui aura lieu lors du dernier Conseil de cette législature en juin, comme prévu par le règlement. La priorité immédiate étant de nommer une nouvelle secrétaire du Conseil, Mme la présidente prie les conseillers de se concentrer ce soir uniquement sur ce point.

Règlement du Conseil

Les nouveaux règlements du Conseil seront très probablement prêts pour distribution pour le début de la nouvelle législature.

Course du Conseil

La date retenue pour la traditionnelle course de fin de législature est le samedi 28 mai. Pour des raisons d'organisation, les conseillers sont priés d'informer Mme la présidente bien à l'avance s'ils ne pouvaient y participer. Les informations détaillées concernant l'heure et la place du rendez-vous de départ seront transmis en temps voulu. La sortie durera toute la journée, départ tôt le matin et retour en début de soirée.

5. Préavis 01/2016 : Acceptation de la succession de M. Roland Utz

Le rapporteur remplaçant de la commission ad hoc, M. Ballif, est prié de venir devant l'assemblée pour lire les conclusions de son rapport, qui contient un amendement.

Amendement commission

En cas d'acceptation par le Conseil communal de la part de la succession de Monsieur Roland Utz revenant à la Commune de Savigny, le Conseil autorise la Municipalité à vendre ce bien-fonds de Savigny en fixant le meilleur prix possible, compte tenu des nouvelles expertises.

Mme la présidente remercie la commission pour son travail et ouvre la discussion.

Mme la syndique rend en premier hommage à M. Utz. Il n'a pas été possible de le faire dans le cadre du préavis, car celui-ci doit plutôt rester technique. M. Utz a énormément œuvré pour la commune. Il était très attaché au bien-être de ses habitants, il faisait partie de la commune et la commune faisait partie de lui. Il a fait preuve d'une grande générosité en permettant à la municipalité de présenter ce préavis. Elle se souvient d'un repas en commun avec la municipalité en 2013 où M. Utz s'est déclaré heureux de pouvoir léguer un bien à Savigny. Sa volonté et son souhait n'était en aucun cas que la commune garde cette maison, mais plutôt qu'elle puisse disposer des biens pour la collectivité. Lors de la discussion avec la commission ad hoc, il en est ressorti une position unanime à ce sujet, d'où la rédaction de cet amendement, que la municipalité approuve.

M. Marc Cornut estime que deux ou trois estimations supplémentaires par des agences immobilières ou des particuliers ne vont pas forcément faire augmenter le prix, car ils sont eux-mêmes acheteurs et préfèrent garder les prix bas. Il pense que c'est au vendeur de mettre le prix de départ assez haut, car on le sait, il est plus facile de baisser un prix que de l'augmenter. Cette villa a passé 50 ans, l'isolation ou d'autres choses ne sont peut-être plus aux normes actuelles. Avec la surface du terrain disponible, n'est-il pas possible de construire une villa mitoyenne, ce qui augmenterait forcément la valeur du bien.

Mme la syndique rappelle qu'il ne faut pas oublier que la commune n'est pas seule à prendre des décisions, il y a également la sœur de M. Utz. La Municipalité n'est pas allée aussi loin dans ses investigations, car cela ne faisait pas partie du préavis. La parcelle mesure 1388 m², en zone villas. Pour deux maisons mitoyennes, il n'y a juste pas assez de terrain. Pour deux maisons individuelles, il faudrait deux fois 1000 m². Les démarches peuvent s'avérer compliquées, car il faudrait racheter la part de la sœur à M. Utz pour envisager la rentabilité de cette parcelle. Ce n'est pas spécialement l'objectif de la Municipalité ni son rôle.

M. Monod revient sur les conclusions de la Municipalité qui disent d'inviter la Municipalité à porter la somme qui lui revient, sous déduction des frais, en recette extraordinaire. Il aimerait savoir si cette recette extraordinaire va servir à équilibrer le ménage habituel déficitaire de l'année ou est-ce qu'un fonds va être créé pour un embellissement futur.

Mme la syndique rassure M. Monod. Cet argent ne servira pas à couvrir le déficit du ménage courant.

M. Matter revient sur l'intervention de M. Monod et trouve qu'il y a une contradiction entre le rapport de la commission et le préavis. La commission écrit que le montant sera porté en augmentation du fonds de réserve pour achat, entretien ou construction futurs, alors que le préavis dit en conclusions que le montant sera mis en recette extraordinaire. Cela ne changera pas grand chose au sens du préavis, juste au niveau de l'impact du résultat annuel. Il aimerait savoir quelle option sera prise ?

M. Pipoz explique qu'il y aura d'abord une rentrée de recette extraordinaire pour le transférer par la suite dans un fonds de réserve pour acquisition de terrain ou bâtiment futurs.

Mme la syndique ajoute qu'il y a également des titres dans l'inventaire. Le revenu, que ce soit sous forme de dividende ou vente de titres, figurera dans la rubrique 220.4221 dans le plan comptable, l'inventaire des titres se trouvera au 9153.01 titres et papiers-valeurs. La valeur fiscale du bien immobilier se trouvera au 9123.01 terrains et bâtiments. Si la maison est vendue, cette valeur fiscale sera supprimée et le montant de la vente ira au 9282.08 fonds de réserve pour achat, entretien ou construction futurs.

M. Marc Cornut n'est satisfait qu'à moitié. Il remercie Mme la syndique d'avoir dit quelques mots sur M. Roland Utz. Il a été conseiller communal, secrétaire du Conseil, municipal, et on peut le remercier à titre posthume de tout ce qu'il a fait. C'est aussi un honneur et un respect qu'on lui doit. Il a beaucoup travaillé pour la commune en faisant des choses justes et d'autres fausses, mais on n'est pas là pour le juger, juste pour lui dire merci. C'est pour cela qu'il aimerait mieux affecter cette somme. La commune a des immeubles à restaurer, entre autres la voirie, le collège du Jorat ou aussi l'immeuble d'habitation à la déchetterie. Dans ce but, il dépose un sous-amendement afin de faire avancer les travaux de réfection de l'immeuble. Ce serait bien, vis-à-vis de M. Utz, de savoir que sa donation a servi à faire quelque chose de concret.

Sous-amendement M. Marc Cornut

La donation de M. Roland Utz soit affectée à la réfection des appartements de l'immeuble de la déchetterie.

Mme la syndique comprend le souhait de M. Marc Cornut que cet argent soit affecté, mais ce n'est pas l'objet du préavis. Elle peut rassurer M. Cornut que l'argent sera affecté, mais c'est un peu délicat de l'affecter à un poste particulier maintenant. Il peut y avoir le bâtiment des Gavardes, La Porat, l'achat d'un autre terrain, mais on n'a pas encore la réponse dans l'immédiat. Ce sera vraiment quelque chose en son honneur et qui portera son nom, l'argent ne sera pas dilapidé de façon inconsciente.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente passe au vote les deux amendements et le préavis 01/2016.

Amendement commission

En cas d'acceptation par le Conseil communal de la part de la succession de Monsieur Roland Utz revenant à la Commune de Savigny, le Conseil autorise la Municipalité à vendre ce bien-fonds de Savigny en fixant le meilleur prix possible, compte tenu des nouvelles expertises.

Vote

Accepté avec 2 abstentions

Sous-amendement M. Marc Cornut

La donation de M. Roland Utz soit affectée à la réfection des appartements de l'immeuble de la déchetterie.

Vote

Refusé à une large majorité

1 oui

11 abstentions

Vote préavis 01/2016

Accepté avec 2 abstentions.

6. Nomination d'une secrétaire du Conseil

Le vice-président, M. Claude Lavanchy, présente la candidate retenue par le Bureau, après ses recherches entreprises depuis l'automne passé. Il précise qu'il intervient en tant que porte-parole du Bureau.

Le Bureau du Conseil communal a retenu la candidature de Mme Martine Marro pour le poste de secrétaire du Conseil communal de Savigny.

Mme Marro habite à la route de Pierre-Ozairé à Savigny, est mariée et est de nationalité suisse. M. Lavanchy se permet de transgresser la bienséance qui consiste à ne pas divulguer l'âge d'une dame, pour informer le Conseil que Mme Marro, ici présente dans le public, est une jeune quadragénaire.

Scolarité obligatoire effectuée à Savigny et à Béthusy avec à la clef l'obtention d'un certificat d'études secondaires dans la section langues modernes.

En 1989, Mme Marro obtient un CFC d'employée de commerce S qui couronne un apprentissage effectué au sein d'une étude d'avocats. En 1990, Mme Marro effectue deux séjours, à Londres et à Cologne, pour parfaire ses connaissances linguistiques. Du 1^{er} janvier 1991 au 30 avril 2015, Mme Marro occupe un poste de secrétaire juridique au sein d'une étude d'avocats lausannoise. Dès le mois de mai 2015, elle poursuit son activité professionnelle au sein d'une autre étude d'avocats lausannoise, toujours en tant que secrétaire juridique. Et pour conclure, Mme Marro précise dans sa lettre de motivation, qu'elle souhaite s'investir dans la vie de la Commune de Savigny, sans pour autant faire de la politique.

Mme la présidente précise que le nouveau règlement, article 14 alinéa 3, prévoit que la candidate unique peut être nommée tacitement à ce poste, et demande s'il y a des objections à procéder ainsi ?

Comme ce n'est pas le cas, et que les membres du Conseil n'ont pas souhaité saisir cette dernière opportunité pour briguer ce poste, Mme la présidente propose d'applaudir donc la nouvelle secrétaire du Conseil communal qui prendra déjà pleinement ses fonctions avant la prochaine séance du Conseil.

7. Communications de la Municipalité

7.1 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

Mme la syndique remercie les conseillers d'avoir accepté le préavis avec son amendement ainsi que M. Marc Cornut pour les paroles pour M. Utz.

7.1.1 Règlement du Conseil communal

Mme Béatrice Mettraux, cheffe du Département des institutions et de la sécurité, a approuvé le règlement du Conseil communal en date du 1^{er} février 2016, sous réserve du délai référendaire suite à la publication du 5 février dernier.

7.1.2 Carte des dangers naturels

Cette carte est maintenant finalisée pour l'ensemble du Canton. On peut consulter le dossier concernant notre commune au Bureau technique. Cette consultation est à titre informative, donc pas opposable. La Municipalité a pris l'option de ne pas faire une présentation générale à l'ensemble de la population, parce que le territoire de Savigny est assez peu impacté par rapport à ces dangers naturels. La Municipalité rencontrera individuellement chaque propriétaire concerné pour expliquer d'éventuelles conséquences ou mesures à prendre.

7.1.3 Cartes journalières CFF

Comme généreusement accepté lors du dernier budget, deux cartes CFF seront à disposition au Greffe, à la Maison de Commune, dès le 1^{er} mars 2016, au prix de CHF 40.- par carte/jour. Les cartes non vendues et encore disponibles deux semaines avant la date d'échéance pourront être acquises par des personnes domiciliées hors commune au prix de CHF 50.- par carte/jour. On a également la possibilité d'accéder à ces cartes en last minute, c'est-à-dire la veille, pour le prix de CHF 30.-/carte. Il y a également la possibilité de les pré-réservé auprès du Greffe, ou sur le site internet de la commune. Toutes les informations détaillées se trouveront sur le site internet de la commune ainsi que dans l'édition de février du Savignolan.

7.2 Informations données par M. Daniel Métraux

7.2.1 Visite de l'Eglise et de l'UAPE

Après le Conseil, une visite est organisée. M. Métraux rappelle qu'il faut enlever les chaussures pour visiter la garderie. Afin de profiter encore de la lumière du jour, on va commencer par visiter les extérieurs de l'église. A l'intérieur, des panneaux avec des photos très explicites sont installés pour permettre de comprendre le suivi des travaux de réfection durant l'été et cet automne. Il sera sur place pour répondre à toutes les questions.

7.3 Informations données par M. Louis Pipoz

7.3.1 Association ASIJ

La Municipalité a levé des dernières oppositions pour le collège de Servion. Malheureusement un des opposants recourt au Tribunal administratif, ce qui va retarder le démarrage de cette construction de plusieurs mois.

7.3.2 Devoirs surveillés

14 élèves de la commune de Savigny sont inscrits. Les devoirs surveillés vont démarrer le 29 février 2016.

8. Divers et propositions individuelles

M. Matter se renseigne au sujet de la reprise des transports scolaires. Comme il n'y a pas de séance de l'ASIJ avant juin, il est difficile d'avoir des informations. Lors de la dernière séance, il y avait encore un droit de recours qui courait. Il aimerait également savoir si tout le personnel de Savigny sera réengagé ?

M. Pipoz confirme qu'un recours avait été déposé. Il est en train d'être analysé par le Codir. Dans le cadre de la reprise des transports scolaires par un organisme externe, cet organisme a l'obligation de reprendre les chauffeurs aux conditions actuelles. Ce contrat est d'une durée de cinq ans.

M. Perreten intervient au sujet des futures votations cantonales concernant l'acceptation ou le refus du projet de réforme d'entreprises RIE III. Est-ce que la Municipalité a procédé à des projections concernant les effets financiers propres à la commune quant à l'acceptation de ce projet ?

M. Pipoz répond par la négative.

Mme Félix revient sur le dernier procès-verbal, en page 11, où Mme la syndique répond concernant les vœux de la commission des finances, qu'elle donnera toutes les réponses lors du prochain Conseil.

Mme la syndique répond que les réponses sont reportées au prochain Conseil.

M. Ballif demande s'il peut avoir des nouvelles concernant son postulat déposé en 2013.

M. Métraux répond qu'il a repris ce dossier cette année. Il n'a pas pu faire beaucoup d'avance lors de sa première année à la Municipalité, il fallait d'abord qu'il se mette en route et qu'il comprenne son travail. Il rassure M. Ballif, les travaux sont en cours et il pourra bientôt donner des nouvelles.

M. Marc Cornut s'inquiète pour les places de parking au village. A son avis, de plus en plus de pendulaires viennent parquer au village, c'est facile pour eux, car à l'extérieur ils paient tandis qu'à Savigny c'est gratuit. Il n'y a plus assez de places pour accéder aux commerces. Qu'est-ce qui est prévu pour réguler ce problème ?

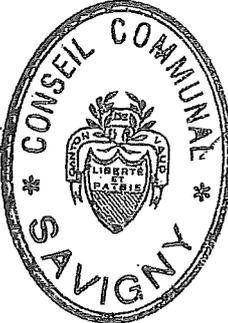
M. Regamey répond que dans le projet de la nouvelle Coop, des places de parking supplémentaires sont prévues. Il y aura certainement un aménagement de nouvelles places de parc dans la commune, réglementées éventuellement par des macarons. C'est encore à l'étude. Ce sera réalisé en même temps que la Coop.

La parole n'est plus demandée.

Avant de clore la séance, Mme la présidente tient à remercier la secrétaire, Mme Guignard, pour tout son travail effectué et pour l'avoir aidée et guidée dans son poste de présidente. C'est sa dernière séance en tant que secrétaire mais elle restera membre du Conseil. Elle est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

Elle clôt la séance et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance est levée à 20h.55.

La présidente		La secrétaire
<i>M. Simanis</i>		<i>A.M. Guignard</i>
M. Simanis		A.M. Guignard